



**INSTITUT
FRANÇAIS**

APPEL À PROJET 2011-2012-2013

**Dans le cadre de la convention de partenariat entre
le Conseil Régional Languedoc-Roussillon et l'Institut Français**

I- Contexte :

L'INSTITUT FRANÇAIS est un établissement public sous tutelle du Ministère des Affaires étrangères et Européennes. Il œuvre dans les champs suivants :

- la promotion de la création contemporaine française dans les domaines des arts de la scène et du spectacle (théâtre, arts du cirque et de la rue, danse, musiques), des arts visuels, de l'architecture, du livre et de l'écrit, du cinéma et du documentaire, et de l'ingénierie culturelle (grands projets).
- les actions d'échanges participant à la promotion à l'étranger de la culture contemporaine et patrimoniale et au dialogue des cultures en France,
- le développement culturel des pays du Sud, singulièrement ceux de la Zone de Solidarité Prioritaire, participant ainsi à la politique de coopération, notamment dans le cadre d'Afrique et Caraïbes en créations.

La REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON souhaite développer une politique culturelle internationale dans la perspective d'une plus grande lisibilité à l'étranger de sa vitalité artistique et visant à :

- développer les échanges artistiques internationaux sur son territoire,
- promouvoir à l'étranger le travail des artistes régionaux dans tous les domaines (musique, danse, théâtre, arts de la rue, cirque, arts plastiques et visuels, cinéma et audiovisuel, livre),
- promouvoir à l'étranger le travail des lieux et manifestations artistiques régionaux dans tous les domaines (musique, danse, théâtre, arts de la rue, cirque, arts plastiques et visuels, cinéma et audiovisuel, livre).

Compte tenu de l'intérêt qu'ils avaient à agir ensemble, la REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON et L'INSTITUT FRANÇAIS ont signé une convention pour la période 2011-2013.

Cette convention a pour objectif de soutenir et de développer des échanges artistiques internationaux dans le cadre d'une mise en cohérence des programmes développés par L'INSTITUT FRANÇAIS avec l'action culturelle internationale de la REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON.

II- Objectifs :

L'objectif principal de cet appel à projet est le développement d'échanges culturels autour de disciplines et zones géographiques jugées prioritaires pour l'INSTITUT FRANÇAIS et la REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON,

III- Budget prévisionnel alloué à l'appel à projets :

Cet appel à projets est doté de **500 000 € pour la période 2012-2013**.

IV- Critères d'éligibilité

a) Les domaines artistiques :

- arts de la scène
- arts plastiques et visuels
- architecture, mode et design
- livre, écrit et littérature orale
- ingénierie culturelle
- cinéma et audiovisuel

b) Axes géographiques :

Les demandes de soutien susceptibles d'être présentées pour un projet à l'international concernent exclusivement les villes de **Casablanca, Londres et New York** [tout projet en dehors de ces lieux géographiques ne pourra être considéré dans le cadre du présent appel à projets].

c) Nature des projets :

Seront considérées prioritairement, par la commission de sélection, les actions suivantes:

- Les projets s'inscrivant dans l'agenda culturel des villes sélectionnées (festivals, biennales...),
- Les projets pouvant s'inscrire dans le cadre des Festivals Sud de France de Londres (septembre 2012 et 2013¹) ou New York (Juin 2012 et 2013¹),
- Les projets s'appuyant sur des partenaires culturels étrangers identifiés dans les villes sélectionnées,
- Les projets favorisant un dialogue entre les acteurs culturels du Languedoc-Roussillon et ceux des villes sélectionnées (Casablanca, Londres, New York), à travers une coopération artistique, une résidence voire d'autres formes...
- Les projets de promotion des artistes du Languedoc-Roussillon sur les salons professionnels des villes sélectionnées.

Sont autorisées à candidater si elles sont situées en Languedoc-Roussillon :

- Les associations
- Les collectivités territoriales
- Les entreprises

A noter : les artistes et auteurs sont susceptibles de présenter des projets à condition de s'appuyer sur des structures culturelles aux formes juridiques précitées.

¹ Périodes données à titre indicatif et susceptibles de modifications. Les dates exactes sont à vérifier sur le site : www.suddefrance-export.com

A noter : tout projet susceptible d'être présenté devra impliquer une prise de contact, voire la mobilisation, des postes diplomatiques concernés – services culturels d'Ambassades et Instituts français (leurs coordonnées sont inscrites dans le formulaire ou peuvent être communiquées sur simple demande par l'Institut français).

V- Dépenses éligibles :

Seront prises en charge prioritairement et non exclusivement les dépenses liées aux :

1. Transports internationaux des biens et des personnes,
2. Transports intérieurs à l'étranger des biens et des personnes,
3. Défraiements forfaitaires : hébergement, repas,
4. Opérations de communication : édition de catalogues, traductions etc.,
5. Participation aux cachets artistiques,
6. Frais d'assurance et de visas...

VI- Calendrier :

Dans le cadre de cet appel à projets, deux commissions de sélection de projets sont prévues :

- la première en janvier/février 2012
- la deuxième en octobre/novembre 2012

Outre l'INSTITUT FRANÇAIS le Conseil Régional LANGUEDOC-ROUSSILLON siège à la commission de sélection pour avis. La DRAC Languedoc-Roussillon sera représentée, à titre consultatif.

Les projets pourront porter sur les exercices 2012 et/ou 2013.

VII- Modalités :

Pour déposer un dossier dans le cadre de ce dispositif, téléchargez le formulaire de candidature ci-joint.

Date limite de dépôt des dossiers (pour la 1^{ère} session) : le 15 décembre 2011 / A RENVOYER PAR MAIL UNIQUEMENT.

Toute demande d'informations peut être adressée à :

Jean-François Rabot (email : jeanfrancois.rabot@institutfrancais.com), Chargé de Mission - Département du Développement et Partenariats / Pôle Collectivités territoriales / Institut Français

⇒ Les résultats de la 1^{ère} commission seront communiqués sur le site internet de l'INSTITUT FRANÇAIS en février 2012. (<http://www.institutfrancais.com>)